



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 166 670 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2002 Bulletin 2002/01

(51) Int Cl.7: **A43B 5/04**, A43B 23/16,
A43B 17/16

(21) Numéro de dépôt: **01810536.1**

(22) Date de dépôt: **01.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Noviant, Jérôme**
38500 Voiron (FR)

(74) Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al**
c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant Case
Postale 375
1211 Genève 12 - Champel (CH)

(30) Priorité: **19.06.2000 FR 0007776**

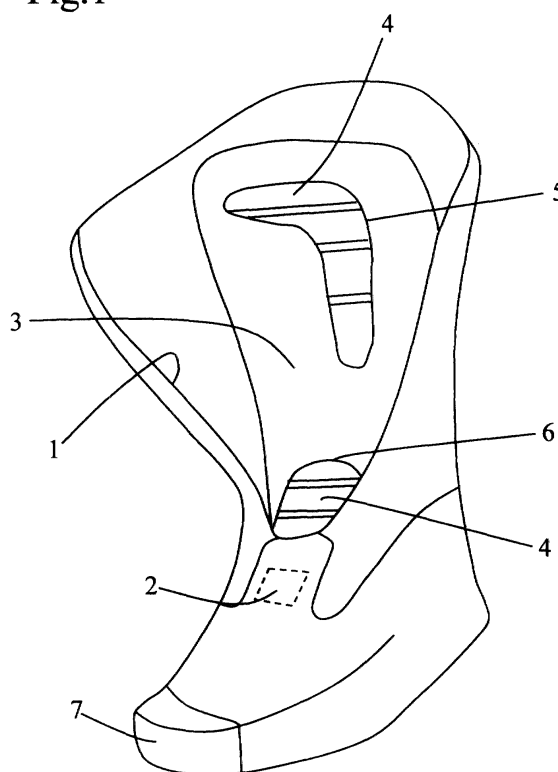
(71) Demandeur: **SKIS ROSSIGNOL S.A.**
38500 Voiron (FR)

(54) **Chaussure de ski équipée d'un chausson intérieur**

(57) Chaussure de ski en matière au moins semi-rigide équipée d'un chausson intérieur de confort, caractérisée en ce qu'elle présente une longueur supérieure à celle d'une chaussure de pointure adaptée à la pointure du pied à laquelle elle est destinée. La différen-

ce de longueur est compensée, à l'avant, par un élément tendre et élastique (7) ayant pour effet de protéger l'extrémité du pied du skieur contre les chocs dus à un brusque freinage du ski, en particulier lors de réception de sauts.

Fig.1



EP 1 166 670 A1

Description

[0001] L'invention a pour objet une chaussure de ski en matière au moins semi-rigide équipée d'un chausson intérieur de confort.

[0002] La qualité et les caractéristiques du matériel ont permis aux skieurs chevronnés d'évoluer vers un style au caractère de plus en plus sportif. Après le ski dans des champs de bosses, on a vu apparaître de plus en plus la pratique des sauts. Or, lors de la réception, après un saut, les skis sont freinés brusquement lorsqu'ils retrouvent le contact avec la neige et sous l'effet de l'inertie, les pieds des skieurs sont fortement poussés vers l'avant et ont tendance à venir buter contre l'extrémité antérieure de la chaussure. Le choc sur les orteils, surtout s'il est répété peut être douloureux. Il est dans tous les cas désagréable.

[0003] L'invention a pour but de conserver le confort du pied lors de sauts tels que décrits ci-dessus.

[0004] A cet effet, la chaussure selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle présente une longueur supérieure à celle d'une chaussure dont la pointure correspond à la pointure du pied à laquelle elle est destinée, les autres dimensions intérieures de la chaussure étant celles d'une chaussure de pointure correspondant à la pointure du pied à laquelle la chaussure est destinée, et en ce que cette différence de longueur est compensée, à l'avant, par un élément tendre et élastique.

[0005] Il est connu des documents DE-A-2 259 206 et US-A-3,668,793 de réduire la pointure d'une chaussure au moyen de pièces en mousse élastique insérées dans la chaussure de manière à adapter la chaussure à la croissance du pied d'un enfant. La chaussure utilisée diffère cependant de la chaussure selon l'invention en ce qu'il s'agit d'une chaussure de pointure supérieure à la pointure d'une chaussure correspondant à la taille du pied de l'enfant, c'est-à-dire une chaussure dont toutes les dimensions sont supérieures à celles d'une chaussure de taille correspondante et non seulement la longueur.

[0006] Du document CH-A-626 793 il est connu de munir un chausson intérieur de confort d'éléments de rembourrage fixés amoviblement sur la face extérieure du chausson, mais ceci uniquement dans le but d'adapter le mieux possible le chausson à la forme du pied, en d'autres termes de combler les espaces vides. Ces mousses, relativement minces et peu élastiques, n'ont pas pour fonction d'assurer le confort.

[0007] Selon un mode d'exécution, l'élément tendre et élastique constitue l'extrémité antérieure du chausson intérieur de confort.

[0008] Selon un autre mode d'exécution, l'élément tendre et élastique est solidaire d'une semelle intérieure amovible.

[0009] Selon un autre mode d'exécution, l'élément tendre et élastique constitue l'extrémité de la chaussure.

[0010] Ces trois modes d'exécution sont représentés,

à titre d'exemple, dans le dessin annexé.

[0011] La figure 1 représente un chausson intérieur de confort muni d'un bout tendre et élastique.

[0012] La figure 2 représente une semelle intérieure amovible.

[0013] La figure 3 représente une chaussure de ski dont l'extrémité antérieure est formée par un élément tendre et élastique.

[0014] Le chausson de confort représenté à la figure 1 est identique au chausson décrit dans le brevet EP 0 370 948 à l'exception de son extrémité correspondant au bout de pied. Ce chausson est en forme de botte présentant une profonde échancrure 1 s'étendant jusque sur le cou de pied. Cette botte peut être en feutre ou en matière synthétique revêtue d'une doublure moelleuse. En un point 2 situé sur le cou de pied, à l'intérieur du chausson, est fixée une languette 3 en matière synthétique relativement dure et rigide et thermoformée en forme de selle de cheval de manière à s'adapter approximativement à la forme du cou de pied. Cette languette 3 est doublée intérieurement par une mousse synthétique 4 qui apparaît à travers deux découpes 5 et 6 de la languette 3. L'extrémité antérieure de ce chausson présente un embout 7 en matériau tendre et élastique tel qu'une mousse synthétique ou un caoutchouc mousse présentant, dans la direction longitudinale du chausson, c'est-à-dire de la chaussure, une épaisseur d'au plus 1 cm.

[0015] Ce chausson est donc plus long qu'un chausson usuel de pointure correspondant à la pointure du pied de l'utilisateur.

[0016] L'embout 7 peut être logé à l'intérieur du chausson et fixé à celui-ci par collage. Il peut également constituer un élément rapporté formant l'extrémité du chausson. Dans ce cas, il peut être relié au reste du chausson au moyen d'une enveloppe auxiliaire fixée par couture ou collage au chausson.

[0017] Le mode d'exécution représenté à la figure 2 est constitué d'une semelle intérieure 8, soit de fond de chausson, soit de fond de coque, amovible dont l'extrémité antérieure porte une partie tendre et élastique 9 s'élevant au-dessus de la semelle 8. La partie 9 est par exemple en mousse synthétique ou en caoutchouc mousse. Son épaisseur, dans le sens longitudinal de la semelle, est d'au plus 1 cm.

[0018] Dans le mode d'exécution représenté à la figure 3, la matière plastique semi-rigide de la coque 10 ne s'étend pas jusqu'à l'extrémité du pied, de telle sorte que la longueur de la coque (10) n'est pas limitée et qu'elle est pas conséquent "supérieure" à la longueur d'une coque usuelle. L'extrémité de la chaussure est constituée d'un embout 11 en matériau tendre et élastique relié à la coque 10 selon un plan de joint 12 sensiblement vertical. L'embout 11 est soit rapporté sur la coque après moulage de celle-ci, soit formé par bi-injection. L'embout 10 détermine la longueur intérieure de la chaussure avec un effet amortisseur pour les orteils.

Revendications

1. Chaussure de ski en matière au moins semi-rigide équipée d'un chausson intérieur de confort, **caractérisée en ce qu'elle** présente une longueur supérieure à celle d'une chaussure dont la pointure correspond à la pointure du pied à laquelle elle est destinée, les autres dimensions intérieures de la chaussure étant celles d'une chaussure de pointure correspondant à la pointure du pied à laquelle la chaussure est destinée, et **en ce que** cette différence de longueur est compensée, à l'avant, par un élément tendre et élastique (7; 9; 11). 5
10
2. Chaussure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (7) est situé à l'extrémité antérieure du chausson intérieur de confort. 15
3. Chaussure selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (7) constitue l'extrémité antérieure du chausson. 20
4. Chaussure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (9) est solidaire d'une semelle intérieure amovible (8). 25
5. Chaussure selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'élément tendre et élastique (11) constitue l'extrémité de la chaussure. 30
6. Chaussure selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** l'élément présente une épaisseur d'au plus 1 cm mesurée dans la direction longitudinale de la chaussure. 35

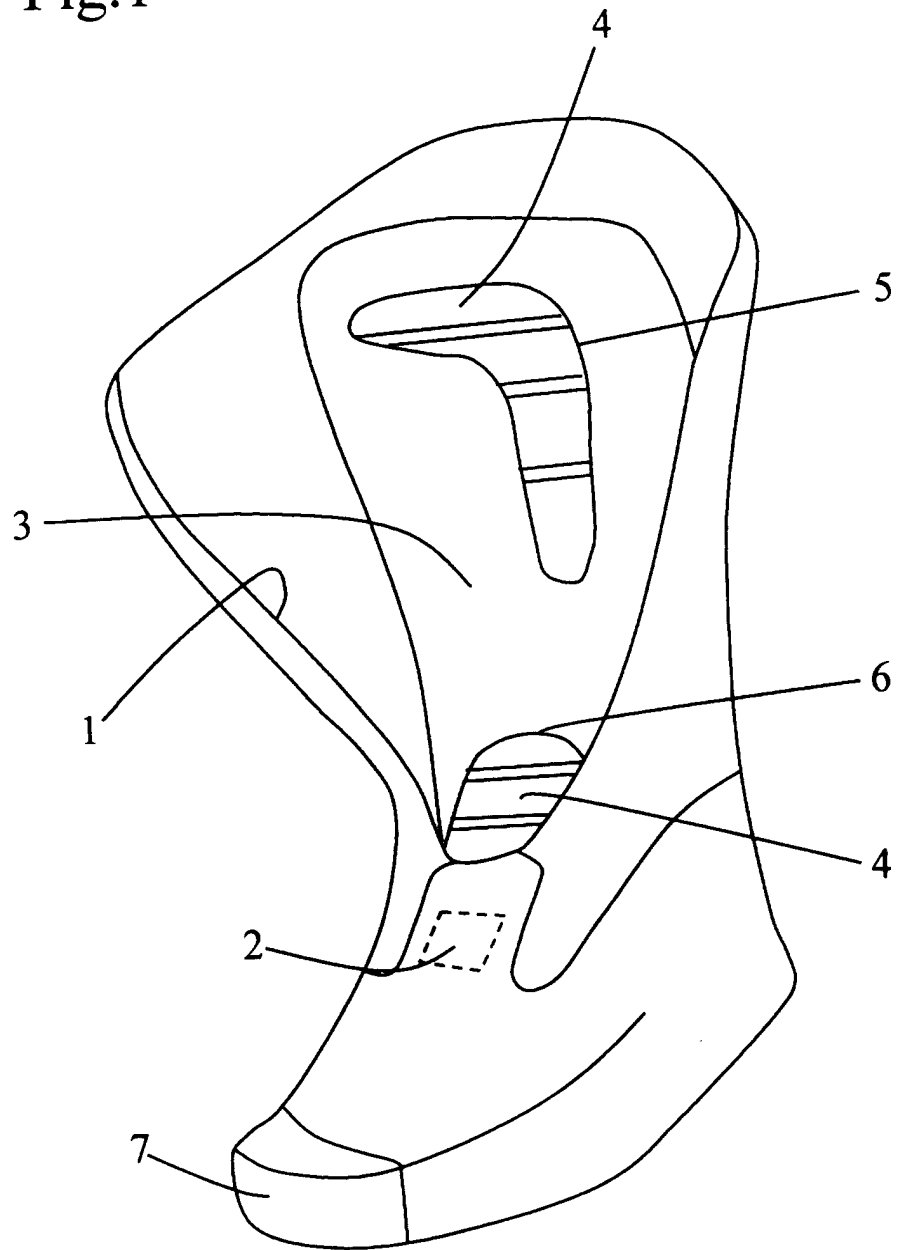
40

45

50

55

Fig.1



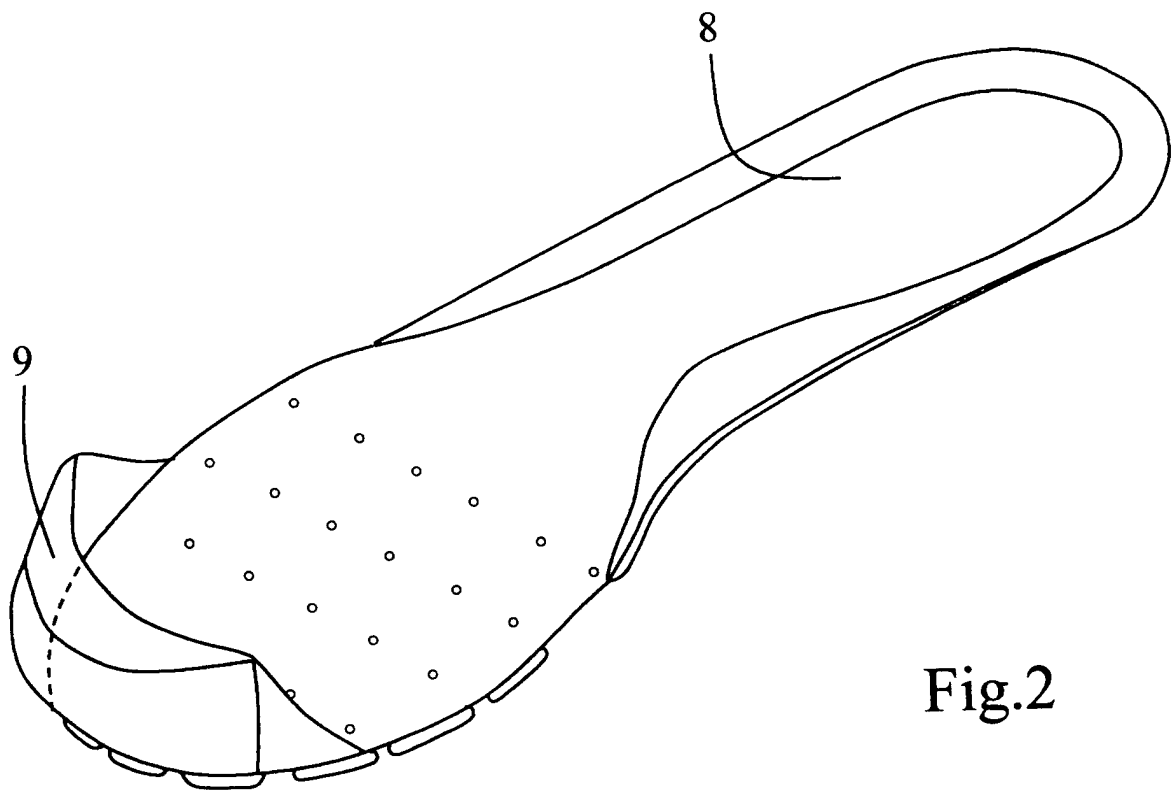
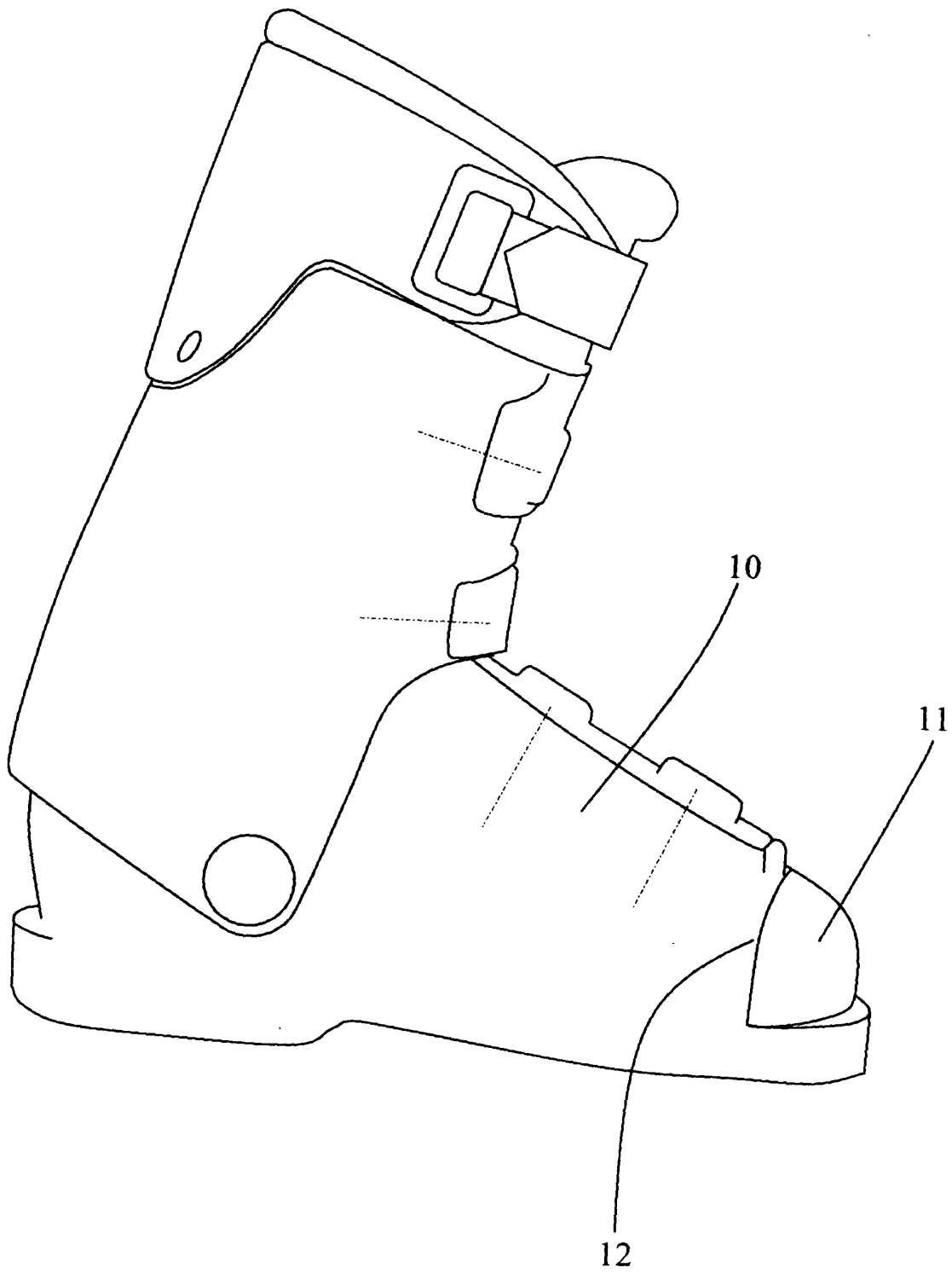


Fig.2

Fig.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 81 0536

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,X A	DE 22 59 206 A (BENNER OHG K) 6 juin 1974 (1974-06-06) * le document en entier * ---	1,2,4 3	A43B5/04 A43B23/16 A43B17/16
D,X	US 3 668 793 A (STOHR RUDOLF ET AL) 13 juin 1972 (1972-06-13) * colonne 2, alinéa 1 * * revendication 1 * ---	1-4	
D,A	CH 626 793 A (RAICHLE SPORTSCHUH AG) 15 décembre 1981 (1981-12-15) * le document en entier * ---	1,2	
A	US 2 292 297 A (EDWARD B SHERLOCK) 4 août 1942 (1942-08-04) * le document en entier * -----	1,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A43B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 août 2001	Examineur Claudel, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 81 0536

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-08-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2259206 A	06-06-1974	AUCUN	
US 3668793 A	13-06-1972	DE 1934490 A AT 300615 B CH 512208 A FR 2056455 A GB 1258199 A JP 48044085 B	25-03-1971 15-06-1972 15-09-1971 14-05-1971 22-12-1971 22-12-1973
CH 626793 A	15-12-1981	AUCUN	
US 2292297 A	04-08-1942	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82